

voituriers, aux compagnies d'assurance, aux statistiques criminelles et à l'émancipation des Sauvages, projets que, pour les raisons ci-dessus, je me borne à citer.

Il est aussi probable que l'honorable député qui doit seconder la proposition de l'adresse traitera de quelques-uns de ces projets dans quelque partie de son discours, et il se trouvera ainsi suppléer à ce que j'aurai pu omettre dans le mien.

Pour conclure, je dirai donc que le programme qui nous est soumis renferme de quoi occuper largement une session de moyenne durée, et que, conformément au désir exprimé par Son Excellence, j'ai la certitude que la modération et la sagesse présideront à nos débats, et que nos travaux justifieront les éloges qu'elle a cru devoir nous adresser.

L'orateur termine en proposant l'adoption des résolutions suivantes :

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ; et de plus, pour assurer Son Excellence, —
2. Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de nous avoir convoqués, pour nous occuper des affaires du pays, à cette époque convenable de l'année.
3. Que nous apprenons avec la plus vive satisfaction que, depuis notre dernière réunion, Son Excellence ayant eu le bonheur de visiter la mère-patrie. Elle a eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du Canada, et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'empire.
4. Qu'il nous a fait peine de voir que la grande prostration commerciale qui, depuis plusieurs années, s'est fait sentir dans les pays voisins et s'est étendue, plus récemment, jusqu'à l'ancien monde, en y amenant une stagnation générale dans les affaires, a aussi atteint le Canada et gravement affecté notre commerce ; mais que cependant nous sentons que nous avons lieu d'être reconnaissants pour une abondante récolte, et que, tout en regrettant profondément la gêne qui existe parmi certaines classes de la population et dans certaines localités particulières, nous croyons que le grand nombre continue à jouir d'une somme raisonnable de prospérité.
5. Que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'achèvement prochain de la grande entreprise, du chemin de fer, qui, suivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada aux provinces maritimes, et son assurance que dès le commencement de l'été prochain, la faible portion du chemin Intercolonial, qui n'est pas encore en opération, sera ouverte au trafic, et que la correspondance avec les autres réseaux de chemins de fer sera alors établie et permet-

tra de transporter, sans interruption, les marchandises, d'Halifax ou de St. Jean, jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.

6. Que nous partageons l'opinion de Son Excellence que l'ouverture du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, l'année dernière, a été une date remarquable dans l'histoire de cette île, et qu'elle ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur la population et augmenter sa prospérité matérielle.

7. Que nous sommes convaincus que tous les efforts possibles ont été faits pour obtenir un prompt règlement de la demande par le Canada de la compensation à laquelle, suivant le Traité de Washington, il a droit de la part des Etats-Unis, pour la jouissance de ses pêcheries ; et que nous sommes peints d'apprendre que, au commencement de l'été dernier, quoique le gouvernement de Sa Majesté eût, à la demande des conseillers de Son Excellence, nommé le commissaire impérial, Son Excellence regrette d'avoir à dire que les Etats-Unis n'ont pas encore nommé le leur et qu'en conséquence rien n'a été fait.

8. Que nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que Son Excellence a donné effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier, passé durant la dernière session, en lançant les proclamations et en nommant les juges et les officiers de cette Cour.

9. Que nous donnerons notre plus sérieuse attention à tout bill qui nous sera soumis pour simplifier et amender la loi relative aux voituriers publics, ainsi qu'à tout bill qui pourra nous être présenté contenant des dispositions d'uniant plus de garantie aux porteurs de polices d'assurance sur la vie.

10. Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'elle nous donne que le besoin de renseignements exacts et systématiques sur les diverses catégories de crimes et l'importance de recueillir et de classifier les statistiques criminelles ont engagé son attention ; et que nous examinerons volontiers tout bill contenant les dispositions les plus essentielles sur cette matière.

11. Que nous adopterons avec plaisir toute mesure qui sera jugée nécessaire pour faire commencer l'œuvre de la fonte de la loi statutaire.

12. Que nous sommes heureux d'apprendre que les actes législatifs relatifs à l'émancipation des Indiens et à l'administration des affaires indiennes ont été mûrement examinés, qu'on a fait des démarches pour assurer des sentiments des Indiens eux-mêmes, et qu'une mesure sur ce sujet sera soumise à notre approbation.

13. Que toute mesure que l'on pourra nous soumettre pour voyant à la meilleure administration des biens et successions des baillifs en faillite, recevra notre sérieuse attention.

14. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine nous seront soumis, et que le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permet l'intérêt public. Que nous regrettons d'apprendre que la prostration du commerce dont a déjà parlé Son Excellence ait sérieusement affecté notre revenu, et que sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des divers départements du service public.